



Préface

Charles Ramond

► To cite this version:

Charles Ramond. Préface. Jean-Marc Bourdin, "René Girard, Philosophe politique, malgré lui – Une théorie mimétique des sociétés politiques", Paris: L'Harmattan, pp.15-32, 2018, 978-2-343-14806-9. hal-04216450

HAL Id: hal-04216450

<https://hal.science/hal-04216450>

Submitted on 24 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

[janvier 2018]

Jean-Marc BOURDIN
René Girard, Philosophe Politique malgré lui
–Une théorie mimétique des sociétés politiques
(Paris : L'Harmattan, 2018)

Préface, par Charles RAMOND (p. 15-32)

Un des plus difficiles paradoxes de la « Théorie Mimétique », développée par René Girard tout au long de sa vie, est que le « mimétisme » y est à la fois l'explication ultime des comportements humains, et ce dont nous devrions à tout prix nous délivrer si nous voulons accéder à des paliers plus élevés de notre humanité. On comprend alors pourquoi, dans *La rivalité des égaux – Une anthropologie girardienne des sociétés politiques*, Jean-Marc Bourdin, du fait même de sa relecture hyper-structuraliste de la Théorie Mimétique, se montre finalement quelque peu réservé, voire sceptique, quant à la possibilité même d'une « politique mimétique », qui est pourtant le but auquel tend son ouvrage. Une « politique mimétique », en effet, c'est-à-dire une politique inspirée par la Théorie Mimétique, ne devrait surtout pas être mimétique... Le duel des « frères ennemis » étant l'origine et l'horizon de l'anthropologie mimétique, nous baignons depuis toujours dans la « rivalité des égaux ». Persévérer dans des politiques qui mettent en leur cœur la « rivalité des égaux », comme le font nos actuelles « démocraties libérales », c'est donc prendre le risque, d'apocalypses écologiques en apocalypses financières, de nous volatiliser à terme dans une ultime apocalypse nucléaire.

Les concepts de la Théorie Mimétique nous présentent-ils les structures les plus fondamentales de la pensée et du comportement des hommes, ou un état historique de ces structures ? Dans le premier cas – dans lequel se situe l'interprétation de Jean-Marc Bourdin –, une évolution significative de l'humanité hors de la rivalité mimétique est peu probable : changer les

structures du « désir » mimétique, de la rencontre du « modèle » et de l'« obstacle », et de la « déception » qui s'ensuit, ce serait changer l'humanité elle-même de fond en comble, jusqu'en ses structures conceptuelles et linguistiques. Jean-Marc Bourdin montre en effet que les mêmes structures quaternaires ou quadratiques, qu'il dispose sous forme de « roses des vents » au fur et à mesure de la progression de l'ouvrage, permettent de rendre compte, ou de décrire, de façon structurellement identique, les champs les plus divers de l'activité comme de la pensée – les quatre « points cardinaux » du désir mimétique (« désir », « modèle », « obstacle » et « déception », respectivement en Ouest, Nord, Sud et Est¹) constituant avec leurs relations et leurs subdivisions une matrice pour les autres pratiques humaines. L'« anthropologie évangélique », ainsi, se structure selon les figures du « disciple », de « Dieu », de « Satan » et de la « victime »² ; la « politique internationale », selon les quatre modalités du « peuple autodéterminé, de la « communauté internationale », de l'« État oppresseur », et du « hors la loi internationale » (collectivités parfois désignées comme *États Voyous*)³ ; la « politique intraétatique », selon les quatre pôles de la « citoyenneté », de la « souveraineté », de l'« opposition » et de l'« exclusion »⁴ ; les « partis politiques » à leur tour, selon une loi rigoureuse de correspondance du macrocosme et du microcosme, se structurent selon les quatre polarités du « militant », du « parti », du « courant » et de « l'exclu »⁵ ; les « organisations institutionnelles » se subdivisent en « violence », « institutions », « non-institutions », et « non-violence »⁶... De façon très frappante enfin, ce « carré sémiotique » ou sa « dérivation en forme de rose des vents »⁷ permet à Jean-Marc Bourdin de proposer une « Boussole des prépositions », qui ne peut manquer d'évoquer pour le lecteur philosophe les tableaux à quatre termes par lesquels Kant a structuré sa philosophie transcendantale (ce qui est bien naturel, car tout structuralisme est au fond un transcendantalisme simplement dépourvu de son sujet transcendantal),

¹ P. 44. L'ouvrage propose en effet une relecture complète de la Théorie Mimétique, en y substituant le modèle du « carré » à celui du « triangle », et en montrant, dans tous les cas, la nécessité de la présence d'un « quatrième terme » (ici, celui de « déception ») qui se retrouve dans toutes les structures explicatives dérivées ici de la Théorie Mimétique. Les quatre points cardinaux servent également à désigner les positions des joueurs au bridge, ce jeu de haute réflexion.

² P. 60.

³ P. 72.

⁴ P. 79 et 181.

⁵ P. 84.

⁶ P. 346. Ce dernier schéma figure dans la conclusion de l'ouvrage, et en « reprend le parcours » en une « ultime matrice » (*ibid.*)

⁷ P. 346.

boussole selon laquelle « la relation à l'autre telle que définie par le désir mimétique » peut se décrire fondamentalement (toujours suivant le même ordre) au moyen des prépositions « avec », « pour », « contre », et « sans »⁸.

Un tableau des tableaux, très simplifié (en ce qu'il ne donne, pour chaque tableau, que quatre notions au lieu de huit, et en ce qu'il ne reprend pas le mode d'emploi de lecture de ces tableaux) pourra ainsi donner quelque idée de la puissante relecture structuraliste de la Théorie Mimétique proposée par Jean-Marc Bourdin :

	Ouest	Nord	Sud	Est
Désir mimétique	Désir	Modèle	Obstacle	Déception
Anthropologie évangélique	Disciple	Dieu	Satan	Victime
Politique internationale	Peuple autodéterminé	Communauté internationale	État oppresseur	Hors la loi internationale
Politique intraétatique	Citoyenneté	Souveraineté	Opposition	Exclusion
Partis politiques	Militant	Parti	Courant	Exclu
Organisations institutionnelles	Violence	Institutions	Non-Institutions	Non-violence
Prépositions	Avec	Pour	Contre	Sans

Disciple, désirant, nous sommes à l'Ouest. Nous nous dirigeons (forcément) vers le Nord, vers le Modèle, vers Dieu. Nous rencontrons en chemin l'Obstacle, qui n'est que le mirage du Modèle, comme Satan est le mirage de Dieu et le Sud le mirage du Nord. La satisfaction ou l'insatisfaction du désir nous replacent cependant très vite dans la Déception (à l'Est rien de nouveau).

Une structuration à ce point constante ne peut laisser place à un véritable progrès. Conformément à un certain nombre de déclarations désabusées ou pessimistes de Girard, la révolution chrétienne semble elle-même désormais impuissante, dans un tel schéma, à mettre fin à la « rivalité des égaux », alors même que la Théorie Mimétique lui avait conféré le rôle d'une véritable bascule dans l'histoire de l'humanité. Dans *Achever Clausewitz*, Girard allait jusqu'à prophétiser, malgré la Révélation chrétienne, l'extension de la rivalité à l'ensemble de la planète. L'histoire humaine devait selon lui voir naître des

⁸ P. 321.

« foyers mimétiques », c'est-à-dire des foyers de violence, toujours plus puissants et plus dangereux : à peine éteint le foyer mimétique intense qu'avaient constitué la France et l'Allemagne, rivales non pas parce que différentes mais parce qu'égaux, et qui avait embrasé deux fois le XXème siècle, un autre foyer s'était allumé entre les rivaux égaux qu'étaient les États-Unis et l'URSS, mettant le monde à deux doigts de l'utilisation des bombes thermonucléaires. Maintenant que le bloc des pays soviétiques s'était effondré, le prochain foyer mimétique naîtrait inévitablement entre la Chine et les États-Unis, dès que ces deux puissances seraient suffisamment à égalité pour entrer en rivalité.

Dans une vision à ce point globale et anthropologique, le niveau « politique » peine à émerger⁹. Lorsque toutes les activités humaines se ramènent à la rivalité des égaux, c'est-à-dire à la rivalité des frères ennemis, la dimension « politique » ne peut pas trouver de spécificité par rapport à la dimension individuelle ou familiale. Comme le dit Jean-Marc Bourdin dans la conclusion de son livre, « On ne trouve pas de théorie politique chez Girard, car le politique n'est qu'une solution institutionnelle à la violence parmi d'autres dans l'histoire et, à chaque instant, en combinaison avec d'autres. Si [Girard] a vécu durant une période où le politique étatique semblé dominer ce mixte, il sait que cela ne fut pas le cas pendant l'essentiel des centaines de milliers d'années qui ont précédé et que cela ne le sera probablement plus dès notre XXIe siècle, d'où son ton apocalyptique »¹⁰.

Cette conclusion quelque peu sceptique et désabusée n'est tirée qu'après que le dernier chapitre du livre¹¹ ait essayé de donner sa chance à une politique toute nouvelle, dans laquelle l'égalité des hommes serait préservée sans déboucher nécessairement dans la violence. Il s'agissait de partir « à la recherche d'une médiation non conflictuelle »¹², une sorte de mouton noir ou de cercle carré de la Théorie Mimétique : une « médiation *non rivalitaire* parce qu'externe ou une médiation interne qui serait débarrassée de ses conséquences conflictuelles »¹³ ; une politique (peut-être utopique, ou logiquement impossible) qui permettrait « la conciliation des intérêts, la réconciliation des concurrents, la réciprocité positive, l'altruisme, la

⁹ C'était du moins la conclusion de la plupart des textes du numéro 53 de la revue *Cités* (PUF) consacré à *Girard Politique*.

¹⁰ P. 347.

¹¹ Il s'agit du chapitre 12 : « Réunir sous un paradigme anthropologie, philosophie et sciences politiques ».

¹² P. 333.

¹³ P. 333.

reconnaissance, voire la juste estime d'autrui comme de soi »¹⁴. Il y avait là un programme ou un espoir directement enthousiasmants, et il m'a semblé possible, à la lecture de l'ouvrage de Jean-Marc Bourdin (et sans doute parce que j'ai une lecture plus historique et moins structurale de la Théorie Mimétique) d'essayer de donner encore une fois ses chances à une conception de la politique dans laquelle l'égalité ne conduirait pas nécessairement à la rivalité et donc à la violence. Ma thèse serait que cette utopie est bien plus proche de nous que nous pourrions le croire, puisqu'il s'agirait en somme de la rejoindre au prix de quelques amendements de nos démocraties libérales actuelles : en un mot, bâtir une politique de la « préférence » et de la « transparence » au lieu d'une politique de la « concurrence ». Nous n'en sommes peut-être pas si loin que cela.

* * *

Malgré l'extension de la démocratie sur la planète, tout au long du XXème siècle, le mérite est très loin d'avoir supplanté la naissance. L'appartenance à une « nation », le fait d'être « né » quelque part, change du tout au tout le sort de chacun. L'aristocratie considérait les familles. L'ordre mondial actuel, pour l'essentiel composé de démocraties, considère les nations. La naissance continue donc à faire la différence. Un habitant de la France contemporaine a sans doute, vis-à-vis du reste du monde, une position comparable à celle d'un aristocrate de l'âge classique vis-à-vis du peuple de son pays. Sa naissance (et son passeport) lui donnent des avantages (soins de qualité et peu chers, protection de l'armée en cas d'enlèvement, possession d'une monnaie à fort pouvoir d'achat, etc.) dont l'immense majorité des habitants de la planète sont dépourvus. La Révolution française a supprimé l'aristocratie en France, mais donné à tous les Français le statut d'aristocrates à l'échelle planétaire. De là sans doute une mauvaise conscience particulièrement lancinante à l'égard du « tiers monde » qui a pris le relai du « tiers état » ; de là sans doute aussi les mouvements d'accueil, de solidarité, d'entraide à l'égard des déshérités de toute provenance, en attendant une hypothétique nuit du 4 août à l'échelle mondiale, et l'abolition de tous les privilèges liés à la naissance.

L'égalité des droits, se rassurera-t-on, a du moins été conquise à l'intérieur de chaque pays. Pour autant, l'inégalité des conditions donne souvent l'impression que l'égalité des droits n'est qu'une égalité de papier, qui n'empêche nullement, à l'intérieur d'un même pays, la reproduction des inégalités de fait. De là la pression constante, dans nos sociétés, pour passer de

¹⁴ p. 330.

« l'égalité des droits » à « l'égalité des chances », non seulement par générosité directe, mais aussi en vertu du raisonnement selon lequel une société ne peut être véritablement méritocratique que si les citoyens y jouissent de l'égalité des chances. Or, de ce côté, la Théorie Mimétique nous aide à mettre au jour une terrible déception. Si en effet le libéral chérit la « concurrence » sur les marchés, le républicain chérit les « concours » dans la société. Dans un cas comme dans l'autre, l'axiome fondamental des méritocraties est que la « reconnaissance » sociale suppose un « concours » ou une « concurrence » dans le cadre de « l'égalité des chances ». Or on peut montrer¹⁵ que cette ambition ne peut jamais être atteinte. *Soit* en effet l'égalité des chances n'est pas présente dans un concours (un candidat triche, ou a eu des conditions de préparation plus favorables que les autres), et dans ce cas la victoire du tricheur (dopé, favorisé), bien loin de lui apporter une reconnaissance due à son mérite, lui apporte la réprobation, voire les sanctions du corps social. *Soit* l'égalité des chances est présente (donc strictement présente, car une « semi égalité des chances » ne serait pas une « égalité des chances », et l'on retomberait dans le premier cas), et l'on se retrouve alors dans la situation des jeux de hasard, où tout tirage a autant de chances de se produire que tout autre. Et dans ce cas la victoire dans un concours ou une compétition quelconque ne confèrera pas plus de « mérite » ou de « reconnaissance » que le fait de tirer une boule blanche ou une boule noire d'un sac fermé. Selon un paradoxe tout derridien¹⁶, la condition de possibilité de la reconnaissance (à savoir l'égalité des chances) s'avère ainsi en même temps la condition de son impossibilité. Donc, que l'égalité des chances soit absente ou présente (*tertium non datur*), le résultat d'un concours ne peut jamais, contrairement à ce que nous sommes presque tous spontanément prêts à croire, apporter une reconnaissance ou une légitimité dans la victoire. De là sans doute, comme l'a si bien noté Girard, l'insatisfaction profonde liée à toute victoire.

De ce fait, dans un régime politique qui vise l'égalité des chances comme

¹⁵ J'ai proposé une démonstration aussi complète et rigoureuse que possible de ce raisonnement, dont je ne reprends ici que les grandes lignes, dans « Égalité des chances et reconnaissance – Sur une surprenante contradiction des méritocraties démocratiques », in *Cités* 35, 2008, p. 143-151 [version courte : pour la version longue, voir « Égalité des chances et reconnaissance : contradictions et conflits des méritocraties démocratiques », in *Étant donné le pluralisme*, sous la direction de Marc-Antoine DILHAC et Sophie GUÉRARD DE LATOUR, Paris : Publications de la Sorbonne, 2013, p. 195-212].

¹⁶ La proximité est grande entre les paradoxes de la Théorie Mimétique et ceux de la Déconstruction derridienne. Cela a souvent été mis en évidence, et tout particulièrement par Stéphane VINOLO dans son ouvrage *René Girard : du mimétisme à l'hominisation - La violence différante*, Paris : L'Harmattan, 2006.

condition de possibilité d'une reconnaissance sociale légitime dans un cadre concurrentiel méritocratique, toute défaite, bien loin d'être reconnue et acceptée, sera rapidement soupçonnée : si mon adversaire l'a emporté dans une des nombreuses compétitions que nous proposent nos sociétés (compétitions économiques, politiques, scientifiques, médiatiques, sportives, etc.), c'est donc, se dira nécessairement le vaincu, qu'il n'y avait pas égalité des chances. Car s'il y avait vraiment eu égalité des chances, il n'y avait aucune raison, hors hasard et tirage au sort, pour que je sois vaincu. La promesse méritocratique n'a pas été tenue, il y a eu tricherie, j'ai été berné. Plus les sociétés iront vers l'égalité des chances, plus ces déceptions se feront souvent sentir et plus elles seront vives, jusqu'au point où plus aucune défaite ne sera reconnue, ni même admise, car toujours associée à une injustice (une tricherie, un dopage, une promesse mensongère d'égalité sur la ligne de départ). Plus les citoyens seront égaux (non seulement à égalité de droits, mais à égalité de chances ou de conditions), plus leur rivalité se teintera de ressentiment, de soupçon, de violence. On ne peut donc pas du tout espérer sortir de la « rivalité des égaux » en faisant route à marches forcées vers l'égalité totale des chances ou des conditions que visent nos démocraties contemporaines : au contraire, cette progression de l'égalité ne pourra qu'exacerber les rivalités, les soupçons, le ressentiment, le sentiment d'injustice, entre des citoyens pourtant (en réalité parce que) toujours plus égaux.

Comme y insiste très justement Jean-Marc Bourdin¹⁷, il ne peut être question, pour autant, de renoncer à l'égalité des droits, et de revenir à une société de la médiation externe, c'est-à-dire à une société de castes. Sans doute, les sociétés de castes ont-elles moins persécuté, historiquement, que les sociétés égalitaires. Jacob Rogozinski a développé ce point dans un livre récent, particulièrement intéressant, consacré à la question de la chasse aux sorcières, et plus généralement à la question de savoir pourquoi certains individus ou certains groupes sociaux passent parfois du statut de « relégués », ou d'« exclus », à celui de « persécutés »¹⁸. Par définition en effet, les sociétés de caste admettent en leur sein des castes inférieures (lépreux, intouchables, parias, etc.). Les sociétés égalitaires, au contraire, et également par définition, ne peuvent admettre de telles inégalités structurelles en leur sein, et sont donc plus poussées à l'expulsion, voire à la persécution, que les sociétés traditionnelles qui s'en tiennent à « l'exclusion à l'intérieur » (quartiers spécialisés, lieux interdits, etc.), moins violente à tout prendre qu'une expulsion

¹⁷ P. 336 : « Ce temps de la médiation externe ne semble pas près de revenir ».

¹⁸ Jacob ROGOZINSKI, *Ils m'ont haï sans raison – De la chasse aux sorcières à la Terreur*, Paris : Cerf, 2015.

(ou exclusion à l'extérieur) ou une persécution-éradication-extinction. Pour autant, le mouvement mondial vers la démocratie et vers l'égalité, comme l'avait prophétisé Tocqueville, semble irréversible et brise peu à peu les sociétés de castes partout sur la planète. Ce progrès, d'ailleurs, est logique autant qu'affectif. Toute société de caste bute en effet inévitablement sur la question de la sélection des élites : par qui sont désignés les membres des castes supérieures ? Qui tranchera, en cas de conflit de légitimité, ou d'accusation d'usurpation (comme il en existe toujours dès qu'on se fonde sur les généalogies) ? Les conflits d'intérêt, le fait d'être juge et partie, déconsidéreront bien vite une élite soupçonnée de travailler seulement à sa reproduction et au maintien de ses privilèges.

Pour parvenir à une égalité sans rivalité (car telle est bien l'équation politique que la Théorie Mimétique nous invite à résoudre), et puisqu'il serait illusoire de renoncer à l'aspiration universelle à l'égalité, la seule solution, logique et politique à la fois, est de se diriger, sinon vers une suppression totale, du moins vers une diminution du règne de la concurrence. Une telle proposition pourra sembler la plus utopique de toutes, pour ne pas dire farfelue, dans un monde globalisé où la concurrence économique et les concours méritocratiques semblent l'alpha et l'oméga de l'épanouissement humain et de la justice sociale, et où nous assistons tous les jours, pour reprendre le titre fameux du premier roman de Michel Houellebecq, à l'« extension du domaine de la lutte ». Il existe cependant de nombreuses et bonnes raisons de proposer une diminution ou un rétrécissement du domaine de la lutte, ou de la concurrence, ou de la rivalité. D'abord, d'un point de vue logique, nous l'avons vu, la méritocratie concurrentielle est un colosse aux pieds d'argile. En aucun cas en effet, si difficile cela soit-il sans doute à admettre et à reconnaître, la reconnaissance sociale et la légitimité des succès ne peuvent être fondés sur l'égalité des chances. Cette liaison du mérite ou de la reconnaissance à l'égalité des chances est donc une illusion ou un mensonge, selon qu'on a une vision moins ou plus intentionnelle des choses. Illusion ou mensonge certainement utiles, peut-être même indispensables, à l'ordre public, comme bien des illusions et des mensonges, mais illusions ou mensonges tout de même, sur lesquels ne peut se fonder durablement un ordre politique.

Une politique non-mimétique pourrait donc consister à étendre autant que possible des zones de non-concurrence à des groupes humains aussi variés et nombreux que possible, jusqu'aux ensembles que constituent aujourd'hui les nations. Les progrès sociaux n'ont cessé de s'approcher de cette situation, par la création d'une fonction publique à l'abri du licenciement, de la sécurité sociale, des retraites, de l'indemnisation du chômage, de tout ce qu'on regroupe aujourd'hui sous le nom de « flexi-sécurité ». Tous ces progrès convergent sinon

vers une société de non-concurrence totale, du moins vers une diminution aussi forte que possible des effets de la concurrence. Le projet véritablement révolutionnaire d'un « revenu universel » va dans le même sens, et finira certainement par s'imposer. Il ne supprimera pas la concurrence, mais en atténuera les effets les plus dévastateurs. Si chacun est certain d'avoir un revenu qui permet de vivre décemment, les inévitables inégalités sociales seront bien mieux acceptées, et on sortirait d'un monde où, dans un pays riche, des gens peuvent être contraints à la misère à brève échéance après avoir été licenciés. L'aspiration à la non-concurrence est d'ailleurs, sans doute, au moins aussi forte que l'aspiration à la concurrence. Jean-Marc Bourdin a su montrer par exemple que Marcel Duchamp avait été fait Dieu du monde concurrentiel de l'art précisément parce qu'il avait renoncé à cette concurrence¹⁹. Les sages et les religions les plus répandues et les plus populaires ont toujours placé la non-concurrence au-dessus de la concurrence, qu'il s'agisse du Christ ou d'autres figures légendaires sur lesquelles Girard a su attirer notre attention, par exemple la « bonne mère » du Jugement de Salomon, qui renonce à entrer en rivalité mimétique avec celle qui lui a volé son enfant, pour le sauver. *L'otium* a toujours été préféré au *negotium*. Parallèlement aux progrès mondiaux du modèle de la concurrence rivalitaire s'est développé, presque à la même vitesse, un contre-modèle non-concurrentiel : celui des logiciels ouverts, de la mise à disposition gratuite du savoir et de la culture, de la société de partage sous toutes ses formes, jusqu'au bénévolat, aux associations d'entraide et de solidarité, au succès du *care*, au « convivialisme ». Dans cette rivalité concurrentielle entre le modèle concurrentiel et le modèle non-concurrentiel, le vainqueur est loin d'être connu.

De façon très frappante, les mots qui disaient tout récemment encore le désir mimétique et rivalitaire, ce « moi aussi » qui indiquait l'entrée dans l'envie, la jalousie, le ressentiment, le sentiment d'injustice, et à terme la violence, ce « moi aussi » des sociétés égalitaires, démocratiques et concurrentielles, ce « moi-aussi », donc, dans sa version anglaise « *Me too* », a vu sa signification basculer en l'espace de quelques semaines, en cet hiver 2017, à l'échelle du monde (révolution linguistique sans précédent qui annonce peut-être d'autres révolutions sociales et politiques). Il ne s'agit plus désormais, par ces mots, d'émettre une revendication d'appropriation de biens ou de dignités dans le futur, mais au contraire de déclarer qu'on a été identiquement victime, dans le passé, d'agressions sexuelles. Dans ce basculement sémantique, les mots-

¹⁹ Jean-Marc BOURDIN, *Duchamp révélé. L'art contemporain à l'épreuve de la Théorie Mimétique*, Paris : Petra, 2016. Il s'agit d'une interprétation girardienne, saisissante de vérité et d'originalité à la fois, de la vie, de l'œuvre et de la légende de Duchamp.

mêmes du désir mimétique déclarent et constituent maintenant, pour reprendre la célèbre expression de Jacques Rancière, un nouveau « partage du sensible », une communauté non-rivalitaire, un « partage » qui n'est pas une division mais une mise en commun.

La sortie de la société de concurrence n'aurait pas été envisageable sans un certain nombre de progrès techniques. La sécurité routière a fait des progrès considérables à partir du moment où l'on a installé des radars sur les routes. Bien plus que simples applications de l'effet Doppler, ces radars portent, voire incarnent, une morale et une politique, par une délégation sur laquelle Bruno Latour a si justement attiré l'attention. Nous vivons peut-être une situation comparable à l'égard de la société de concurrence. Nous n'avons en effet peut-être pas encore pris toute la mesure d'un changement très important, à vrai dire révolutionnaire, dans nos vies, et dont nous aurons été les seuls contemporains et les seuls témoins : à savoir la fin du « *off* ». Les micros et les caméras sont actuellement à ce point miniaturisés que l'on peut enregistrer quelqu'un sans qu'il s'en doute. Certains de ces enregistrements pirates sont bien connus. Le Président de la République Nicolas Sarkozy, ainsi, avait été constamment enregistré à son insu par un de ses conseillers les plus directs, pendant tout un quinquennat. De très nombreuses émissions d'investigation utilisent la « caméra cachée » pour enregistrer ce que certains vendeurs, intermédiaires, etc., ne diraient jamais devant une caméra visible. Les effets de cette nouvelle situation ne devraient pas se faire attendre. De même qu'aucun malfrat ne préparerait un cambriolage au téléphone, trop certain d'être sur écoutes, de même, très bientôt, la situation par défaut de tous les hommes politiques comme de tous les hommes d'affaires sera la certitude qu'ils peuvent être ou sont enregistrés à leur insu. Cela va changer considérablement les choses, en altérant la possibilité même d'un des éléments essentiels de la société de concurrence, à savoir le secret. Pour cette raison la « transparence », souvent présentée comme une menace à venir sur nos libertés, est en réalité désirée par l'immense majorité des populations, qui sent confusément que l'avènement de cette transparence nous fera changer de monde. Le secret est en effet depuis toujours un élément essentiel, voire l'élément essentiel, de la politique comme des affaires : les *arcana imperii* sous-tendent toujours le pouvoir, la domination, la gouvernance. L'idéologie de la « concurrence » s'accompagne toujours d'ententes secrètes entre les partenaires. Les patrons les plus « libéraux » dans leurs discours semblent n'avoir cessé, dans leurs actes, que de mettre fin à la concurrence, soit en créant des monopoles, soit des ententes. Or ces conduites secrètes, qui permettent des profits considérables, et l'existence même des mafias de toute nature, sont directement menacées par la « fin du *off* ». Aucune réunion secrète, à la campagne, loin de tout, etc., ne pourra jamais plus être certaine d'être tenue

sans être enregistrée. La menace d'être sur écoutes planera sur toute conversation privée, et rendra définitivement impossible la confiance sur laquelle reposent les accords secrets. Si l'on ajoute à cela l'activité des lanceurs d'alertes, le goût du public pour les révélations du journalisme d'investigation, et éventuellement, comme cela commence, la disparition non seulement des paradis fiscaux, mais même de l'argent liquide (qui est l'équivalent monétaire du *off*), et son remplacement par une liste d'émetteurs et de payeurs autorisés, il est tout à fait envisageable d'imaginer à moyen et peut-être même à court terme le remplacement de la société de concurrence par une société de transparence, et donc sinon la disparition, du moins la diminution considérable de la conduite de concurrence dans des sociétés néanmoins égalitaires. Qui sait en effet que chacun paye les impôts qu'il doit, paye bien plus volontiers les siens. Et la transparence généralisée nous permettrait de comprendre enfin que les autres ne sont pas si différents que cela de nous-même, permettant cette réconciliation évoquée par Girard à la fin de *Mensonge romantique et vérité romanesque*. Je cesse d'être le rival de mon prochain le jour où je comprends qu'il ne possède pas secrètement une autonomie ou une puissance que je pourrais acquérir en l'imitant – le jour où je comprends que nous sommes semblables.

Il ne s'agit pas pour autant de substituer ici une « bonne » concurrence, transparente et morale, à la « mauvaise » concurrence des monopoles, des ententes et des secrets. Car la « bonne concurrence », c'est-à-dire la concurrence dans la transparence, n'existe pas et ne peut donc pas produire d'effets légitimants, comme cela a été montré plus haut au sujet de la reconnaissance et de l'égalité des chances. Une « bonne concurrence », dans laquelle tous seraient à « égalité de chances », ne peut d'abord pas exister concrètement, puisque toutes les situations (géographiques, politiques, sociales, etc.) sont toujours différentes et ne permettent pas une égalité stricte. Et à supposer par hypothèse qu'existât une concurrence pure et parfaite, elle ne pourrait produire aucun effet vertueux : car pourquoi un consommateur choisirait-il plutôt un produit qu'un autre, si tous étaient équivalents ? La concurrence en réalité ne peut fonctionner que si elle est faussée, que si elle est une « mauvaise concurrence », entre deux concurrents de force inégale. Deux concurrents de force égale, c'est patent, se paralyseraient mutuellement, comme des extensions de l'âne de Buridan, et rien de positif ne pourrait sortir de leur affrontement. Une société de transparence atteindrait donc le principe de la concurrence, non pas seulement dans ses dérives, mais en son cœur.

Les progrès de la technique ne sont pas neutres du point de vue de la Théorie Mimétique. Comme l'a bien montré Girard dans les *Choses Cachées depuis la Fondation du Monde*, et contrairement à une idée très largement reçue, il y a bien plus continuité que rupture entre l'avènement du christianisme

et les progrès des sciences et des techniques. Les hommes commencent à essayer de comprendre les causes ou les lois des phénomènes lorsqu'ils renoncent à les imputer à des coupables dont ils font des victimes émissaires. Comme le christianisme, l'avènement de la science est en même temps celui de la déresponsabilisation, c'est-à-dire la fin d'un monde mythique divisé en « innocents » et en « coupables ». De ce point de vue, les progrès techniques accomplis par l'humanité, bien loin d'être méprisables ou négligeables, participent pleinement de sa progression vers un monde où les égaux ne seraient plus des rivaux²⁰. Lorsque le Christ demandait, devant la femme adultère, que « celui qui n'avait jamais péché jette la première pierre », ne faisait-il pas déjà triompher la transparence sur la concurrence mortifère ? Ne pas jeter la pierre qu'il serrait dans son poing revenait en effet, pour chacun des hommes présents, à reconnaître publiquement (par une sorte d'*outing*) qu'il avait déjà péché lui-même, et donc qu'il n'était pas si différent de celle qu'il s'appropriait à lapider. La fin technique du *off* s'inscrirait ainsi dans la longue histoire de la victoire de la transparence.

Le vote devrait-il être maintenu, et maintenu secret, dans une telle société de transparence ? Il me semble que, selon des paradoxes seulement apparent, il faudrait répondre positivement à ces deux questions, pour parachever l'esquisse de cette nouvelle politique vers laquelle nous sommes peut-être déjà en chemin.

D'abord, une société d'égaux ne pourrait être qu'une société démocratique, où chacun aurait une voix et une seule. De ce point de vue, le tirage au sort a souvent été envisagé comme la solution la plus démocratique et la plus juste, en ce qu'il correspond exactement, par un côté, à la nature même de la démocratie qui ne reconnaît aucune hiérarchie de compétences en matière politique, tout comme chaque citoyen peut être un jour appelé à faire partie

²⁰ La récente théorisation des « *nudges* » ou « coups de coude », c'est-à-dire des petites incitations techniques susceptibles améliorer le sort des gens, irait dans ce sens. Richard THALER et Cass SUNSTEIN, auteurs de l'ouvrage *Nudge : Improving Decisions about Health, Wealth, and Happiness* (New-York : Penguin books, 2009), ont ainsi montré que la vie entière d'une personne pouvait être modifiée par les options « par défaut » qu'on lui propose au moment de signer son plan d'économies pour sa retraite, au début de sa carrière. Nous avons très majoritairement tendance, dans nos vies, à adopter les « options par défaut » que l'on nous propose, et par conséquent les modifications de ces options par défaut sont de très grande conséquence. Le « paternalisme libéral » défendu par les auteurs permet d'échapper aux stéréotypes symétriques, inconsistants et inefficaces, d'un *homo economicus* entièrement libre de ses choix, et d'un consommateur entièrement aliéné par le système, et vivant dans l'illusion de la liberté. La théorie des *nudges* renouvelle ainsi de façon originale et plausible le très ancien problème philosophique de la liberté humaine.

d'un jury d'assises même s'il n'a aucune formation en matière juridique. D'un autre côté, cependant, le tirage au sort est contraire à l'essence même de la politique, et particulièrement de la démocratie. La politique, en effet, n'a d'essence que négative. Elle est la capacité de changer collectivement d'orientations sur tous les sujets. C'est l'essence même de la souveraineté du peuple, qui précède les lois, et qu'aucune loi ne précède. De ce point de vue, le tirage au sort ne peut pas être un acte politique. On peut imaginer que la majorité des citoyens souhaite une certaine politique, mais que le tirage au sort produise une Chambre qui ne la souhaite pas, ou en souhaite une différente. On peut aussi imaginer qu'un tirage au sort amènerait une Chambre qui souhaiterait une certaine politique, tandis que le tirage suivant amènerait une Chambre qui en souhaiterait une autre : cela ferait obstacle à la continuité de l'action politique. La différence entre la situation juridique et la situation politique (et l'antériorité du politique sur le juridique) apparaissent ici clairement : autant il est acceptable et logique de tirer au sort des citoyens pour appliquer la loi, autant cela n'aurait pas de sens de tirer des citoyens au sort pour faire la loi. La loi de la majorité, ou loi du compte, correspond parfaitement, en revanche, à l'essence négative de la politique. On vote souvent de façon négative, pour changer une équipe dirigeante ou une politique dont on n'est pas satisfait. Le tirage au sort ne garantirait pas la possibilité de modifications aussi tranchantes. Sans doute, dans les démocraties contemporaines, les votes tendent-ils à s'équilibrer entre des options qui parfois ne sont guère différentes, ce qui pourrait donner à la limite la sensation que le vote ne serait parfois pas très différent d'un tirage au sort, à pile ou face, entre des politiques qui somme tout se vaudraient. On connaît aussi la tentation de remplacer les votes par des sondages. Mais l'expérience montre, ce fut le cas en Angleterre et en France récemment, que des votes peuvent être imprévisibles, ou aller contre toutes les incitations et argumentations, et produire de véritables révolutions démocratiques, en modifiant profondément des options pourtant suivies depuis longtemps (« Brexit ») ou en renouvelant presque entièrement une classe politique qui ne s'attendait pas le moins du monde à subir ce sort (élection surprise de M. Macron comme Président de la République, et d'une toute nouvelle Chambre).

La politique peut bien sûr se donner des valeurs, et les suivre, et c'est ce que fait tout régime politique. Mais, pour ne pas demeurer dans un régime si peu que ce soit théocratique, pour conserver au peuple souverain s'exprimant dans la majorité la maîtrise de son propre destin, ces valeurs, bien qu'inscrites aux frontons des monuments publics, devraient pouvoir être révisées, modifiées, amendées, à la suite de votes populaires. De fait, les valeurs ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre, et ont souvent changé au cours de l'histoire. Selon

une telle conception, la légitimité proviendrait entièrement du peuple et des votes, et ne pourrait jamais lui être opposée. La légitimité n'étant pas antérieure à la politique, la politique ne pourrait jamais être soumise à une légitimité morale, religieuse ou métaphysique, préexistante et supérieure. Le *Manifeste convivialiste* évoqué par Jean-Marc Bourdin parmi les pistes vers cette nouvelle politique dans laquelle les hommes pourraient être « égaux » sans être « rivaux », se montre sans doute d'emblée démocrate, lorsqu'il énonce que « l'idéal démocratique » est « le seul acceptable parce que le seul à faire droit à l'opposition et au conflit »²¹. Il cherche en outre à construire une politique dans laquelle la concurrence serait limitée par des moyens techniques (établissement d'un revenu minimum et d'un revenu maximum). Mais la méfiance à l'égard de la démocratie et de la loi du compte y reste présente dans des déclarations sur la « légitimité » ou l'absence de légitimité de telle ou telle politique. Posant que « la question politique » consiste à se demander « quelles sont les communautés politiques légitimes »²², le *Manifeste convivialiste* répond : « la seule politique légitime est celle qui s'inspire d'un principe de commune humanité, de commune socialité, d'individuation et d'opposition maîtrisée »²³. Ces déclarations de restriction de légitimité sont reprises plusieurs fois dans le cours du *Manifeste*²⁴. La question se pose aussitôt : et si un peuple décidait par son vote de ne pas se conformer à de tels principes de légitimité posés par les auteurs, devrait-on estimer que ce vote, voire ce peuple, seraient « illégitimes » ? C'est immédiatement, on le voit, mettre des bornes à la souveraineté démocratique, dans le droit fil de l'inquiétude toujours montrée par les philosophes, depuis Platon, à l'égard d'un régime où la loi trop humaine du compte serait la mesure de toutes choses.

La démocratie est sans doute, depuis toujours, le lieu du débat public et

²¹ *Manifeste convivialiste*, Lormont : 2013, p. 19. Ce *Manifeste* fut rédigé et publié à l'initiative d'Alain CAILLÉ, et signé par une trentaine de personnalités (dont Barbara CASSIN, Jean-Pierre DUPUY, Jean-Claude GUILLEBAUD, Hervé KEMPF, Serge LATOUCHE, Edgar MORIN, Chantal MOUFFE, Yann MOULIER-BOUTANG...).

²² *Manifeste convivialiste*, p. 17.

²³ *Manifeste convivialiste*, p. 26 [souligné CR].

²⁴ *Manifeste convivialiste*, p. 26-27 : « La politique légitime est celle qui [Souligné CR] permet à chacun d'affirmer au mieux son individualité singulière en devenir, en développant ses *capabilités*, sa puissance d'être et d'agir sans nuire à celle des autres, dans la perspective d'une *égale liberté* » ; p. 27 : « Parce que chacun a vocation à manifester son identité singulière, il est naturel que les humains puissent s'opposer. Mais il ne leur est *légitime* [Souligné CR] de le faire qu'aussi longtemps que cela ne met pas en danger le cadre de commune socialité qui rend cette rivalité féconde et non destructrice » ; p. 30 : « Dans la perspective convivialiste, un État ou un gouvernement, ou une institution politique nouvelle, ne peuvent être tenus pour légitimes que si : » [Souligné CR].

de l'argumentation. Pour autant, l'organisation même du vote rappelle à chacun que la démocratie est le règne des préférences plutôt que celui des compétences. Le vote est obligatoirement secret, il se fait dans un isolement, toutes les précautions sont prises pour que ce secret soit maintenu inviolé. Tout ce dispositif technique a pour fonction d'exprimer la souveraineté de l'électeur, et surtout le fait qu'on ne lui demande, pour voter, aucune compétence ni aucune justification. Quelle qu'ait été la qualité des débats et des discussions précédant le vote, l'électeur peut ne pas en tenir compte, ou voter pour des motifs tout autres. En cela, la démocratie diffère profondément d'une technocratie. On peut supposer que, sur un point technique (par exemple la construction d'un pont), la discussion conduise à des conclusions incontournables du point de vue technique (emploi de telle structure, ou de tels matériaux). Mais la décision de construire ou non le pont reste politique et ne peut être soumise à aucune justification transcendante. Un peuple peut très bien voter « contre ses intérêts », à supposer qu'une telle phrase puisse avoir une signification claire. Il peut du moins voter contre ses intérêts économiques : cela s'est vu dans de nombreux cas au cours du processus de décolonisation, cela se voit encore lorsque des provinces décident de faire sécession. Rendre le vote public serait prétendre soumettre les préférences aux justifications. Mais ce serait une erreur et une illusion, aussi bien psychologique que politique : au fond, les préférences restent toujours injustifiables.

Une politique valorisant les préférences au moins autant que les justifications (contrairement à la situation actuelle, où l'on essaie sans cesse de faire honte aux gens, anti-démocratiquement, de leurs simples préférences, comme si une opinion ou une préférence ne pouvaient être légitimes que si elles étaient argumentables ou justifiables) réduirait la rivalité entre les égaux. La préférence, en effet, désacralise et relativise. On tient moins à une simple préférence qu'au Bon, au Vrai et au Bien. Si nos désirs sont mimétiques, nous n'en sommes pas l'origine, ils ne nous caractérisent pas essentiellement, nous ne sommes que le lieu de leur passage. De ce fait, nous nous battons peut-être avec moins d'âpreté et de violence pour de simples préférences, dont nous ne sommes même pas vraiment l'origine que pour des valeurs, morales ou religieuses, auxquelles nous lierions fortement une foi, une morale, ou des raisonnements. Dans une politique apaisée, aucune option ne serait meilleure qu'une autre, mais seulement préférée à une autre. Dans une telle politique, dont nous sommes sans doute assez proches, où la transparence et la préférence auraient pris le pas sur la concurrence et sur la compétence, pourrait donc peut-être s'accomplir l'idéal démocratique d'une société de citoyens égaux mais non rivaux.